Cinq mineurs y seront représentés : la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche.

L'Angleterre, qui est de loin bouiller par tonnage, aura le plus grand nombre de délégués. Tous les mineurs du monde y seront représentés par l'intermédiaire. Cette du Northumberland, au nombre de 30.000 ouvriers, et qui formerait une fédération autonome, ont refusé d'y prendre part.

C'est la première fois, depuis que des congrès internationaux ont lieu, qu'ils se refusent à agir de concert avec leurs camarades des autres pays.

Des renseignements que nous avons pu obtenir sur ce changement d'attitude des mineurs du Northumberland, il resort que leurs revendications ne sont pas les mêmes que celles de leurs collègues des autres bassins houillers. Dans le Northumberland, la journée de 8 heures jouge durée pour les femmes et les enfants mais elle est seulement de six à sept heures pour les adultes. Il s'ensuit qu'ils ne veulent pas réclamer la fixation légale de la journée de travail.

Le nombre des mineurs représentés au Congrès sera de plus d'un million, dont 500.000 anglais environ.

MM. Basly et Lamendin, députés seront présents à l'ouverture du Congrès.

Les soldats en manœuvres

ET LES CULTIVATEURS

Les populations de nos campagnes ont coutume de témoigner aux régiments qui passent sur leur village une sympathie qui ne se dément jamais.

Mais parfois, dans le cours des manœuvres, bien des cultivateurs éprouvent des dommages, quand les troupes traversent leurs champs sans leur assentiment.

C'est pour obvier à ces faits que le général André, ministre de la guerre, vient de *rappeler* aux autorités militaires les règles concernant les prestations et les indemnités qui peuvent réciproquement astreinte les corps de troupe en manœuvres d'une part et les propriétaires ou cultivateurs d'autre part.

Par cette réglementation, les manœuvres sont divisées en 2 groupes.

Le premier comprend les exercices d'ensemble des troupes de toutes armes, exécutés avec un effectif égal ou supérieur à celui d'une brigade. La date d'exécution, fixée par le ministre doit être notifiée à l'avance aux populations par voie d'affiches.

Ces manœuvres ouvrent le droit au parcours d'office des propriétés privées. Elles entraînent servitude au profit de l'Etat, sans que, en cas, seuls et à l'exclusion de tous autres dommages ou préjudices, les dégâts matériels donnent droit à indemnité.

Une commission *spéciale évalue ces dégâts* et règle ces indemnités. Ses décisions sont susceptibles d'appel devant la justice de paix et les tribunaux de première instance.

Le deuxième groupe comprend toutes les manœuvres et tous les exercices militaires dans lesquels l'effectif de la troupe est inférieur à une brigade et qui sont exécutés à toute époque de l'année pour l'instruction des cadres ou des soldats. Tous les dommages causés au cours de ces opérations, de quelque nature qu'ils soient, voire la simple privation de jouissance, donnent droit à indemnité. Ces indemnités sont allouées directement par les chefs de corps, sauf recours, en cas de contestation, au ministre de la guerre et au conseil d'Etat.

Les manœuvres de cette catégorie ne donnent droit au parcours des propriétés qu'en l'assentiment implicite ou formel des propriétaires et fermiers. L'autorité militaire peut interpréter comme assentiment implicite le fait qu'un propriétaire, présent à l'avance, ne s'oppose pas à l'entrée des troupes sur son terrain, ou n'interdit pas celui-ci par des signes apparents. Mais, même dans ce cas, il est de réparation de tous les dommages causés : gêne apportée à la culture, à l'exploitation d'un bois, d'une carrière, à l'exercice du droit de chasse, etc.

Si les propriétaires ou cultivateurs refusent l'accès d'un terrain, la troupe doit s'abstenir rigoureusement d'y pénétrer. Le fait de la lettrain n'est pas anemencé ou que la recolte en a été *enlevée n'autorise pas à enfreindre* cette défense.

Il est permis d'espérer que, grâce à ces sages prescriptions, l'exacte discipline de l'armée et le bon vouloir des populations rurales suffiront à éviter tour conflit entre soldats et laboureurs.

La grève de Meurchin

LA SENTENCE ARBITRALE

de M. le Préfet du Pas-de-Calais

Voici le texte de la sentence arbitrale de M. le Préfet du Pas-de-Calais, qui a mis fin à la grève de Meurchin :

Le 13 juin courant, les ouvriers des mines de Meurchin, en grève, ont, sur la proposition de M. Basly, député, demandé en arbitrage sous la présidence de M. Amédée Dupont, préfet du Pas-de-Calais, pour mettre fin au conflit entre eux et la Compagnie. M. Bernard, secrétaire du Syndicat des Mineurs, a porté cette résolution à la connaissance de M. le Préfet, et lui a en même temps donné les noms des délégués désignés par les ouvriers, qui étaient :

MM. Basly, président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

Lamendin, secrétaire-général.
Evrard, secrétaire-général-adjoint ;
Boulingnez, ouvrier au fonds de Meurchin ;
Maisquin, id.
Cambrelin, id.

Les réclamations ouvrières

Il lui a donné en même temps la nomenclature des réclamations des ouvriers, nomenclature reproduite ci-après :

1° Une meilleure répartition des salaires pour tout le personnel en général. Avec une moyenne de 6 fr. 25 prime comprise pour les ouvriers à veine, ainsi que le comporte la convention d'Arras.

Il est plus pénible à l'ouvrier du fond des sidérurgistes au chargement et au roulage ni ce n'est en cas d'extrême urgence et alors les retribuer à raison de un franc par journée.

Que les aides mineurs soient payés par les ouvriers et non par la Compagnie, ainsi que cela se faisait dans le passé.

Rémunérer les journées des raccommodeurs à 4 fr. au lieu de 3,75.

2° Réintégration affirmative des trois mineurs dernièrement congédiés, et aucun renvoi pour faits de grève et faits connexes.

3° Suppression du redoublage du Samedi au Dimanche. Si plus changer de tirer travail et manœuvre ouvriers qui se refusaient à un surcroît de travail.

4° Examiner à nouveau les amendes pour berlines non pleines, charbon sale, et absence au travail.

5° Examiner à nouveau la question ayant trait au charbon gras pour les ouvriers et celle qui se rattache à la répartition de la prime pour le personnel du jour attaché à l'entretien. Voir également pour l'établissement d'une fiche mentionnant le tonnage pour ceux.

6° Liberté pleine et entière pour les questions d'ordre politique et syndical.

La résolution des ouvriers a été portée à la connaissance de M. le Directeur de la Compagnie de Meurchin par M. Lamentin, délégué, qui le priait bien gracieusement de transmettre à M. le Préfet.

Le 17 Juin, M. le Directeur a écrit à M. le Préfet qu'il avait entretenu le Conseil d'Administration et lui donnait les renseignements qui pourraient lui permettre d'apprécier la situation, que la Compagnie avait fondé des chiffres différents qu'elle n'était jamais descendue au minimum résultant de la Convention d'Arras, que la Compagnie se réunirait dans le délai simple fixé par le Préfet et qu'elle le priait, à donner au Préfet tous les moyens de la faire.

Cependant au dernier moment, M. le Préfet a reçu de nouvel ordre de son autorité, qui en département qui représentaient des parties en litige, toutes les mêmes conditions que celles de la convention d'Arras et les fonds de profiter de l'occasion qui lui était offerte de mettre un définitivement de litige et un terme à la grève des mineurs.

Il a entendu séparément les deux parties qui ont bien voulu lui fournir sur ces les pièces de explications demandées. Il a cru devoir, en outre, consulter la question ensemble dans celle de la répartition des salaires. Il a même cru pouvoir aller jusqu'à tait avant tout c'était d'arriver à un accord sur ce point. et, la question de répartition des salaires ayant été bien sur les délégués des ouvriers et la question de rendoublage et de chômage, il y a lieu de résumer ci-après les idées des deux parties sur ces deux questions.

La question des salaires

Sur la question des salaires, la Compagnie déclare, en les dénégues des ouvriers, qu'elle ne connaît pas, quels moyens généraux des salaires pour l'ensemble des ouvriers à veine, mineurs et aides, attient largement le taux fixé par le Conseil d'Arras. La Compagnie ajoute que, dans l'exercice de 1900, sur 1.000 ouvriers, le nombre de ceux-ci ne chu un salaire moyen inférieur à 5,57. 89 seulement ont touché un salaire moyen variant de 5,57 à 5,80, et 17 seulement un salaire moyen variant de 7 à 5,50. 457, soit la très grande majorité, ont eu un salaire moyen compris entre 5,80 et 7 francs. Elle pense que ces chiffres ne peuvent que le rassurer des salaires a été assurée d'une manière aussi equitable qu'on peut.

Les délégués des ouvriers insistent sur ce point que ce n'est pas sur la répartition d'ensemble accordée ci-dessus que portent leurs réclamations, mais la détail de cette répartition, c'est-à-dire sur les trois grandes inégalités dans les salaires, dans quantaine à l'ouvrier, qui résultent d'un manque trop prolongé des mêmes prix d'abattage. Ils demandent que cette répartition revienne plus souvent et maintenue mieux en harmonie avec les changements des veines, de manière à diminuer l'amplitude des oscillations des salaires de quinzaine, qui mettent entrave au réglement regnier du budget de l'ouvrier. Ils rappelient qu'à la première convention d'Arras les délégués des Compagnies ont promis de veiller à ce que les variations des salaires dépendant au hasard des veines et de leur nature soient aussi peu prolongées que possible. Et ils demandent à la Compagnie de donner aussi souvent qu'il sera nécessaire des ordres aux surveillants pour que ce but soit bien atteint.

La Compagnie renouvelle sa promesse d'y veiller et de donner à cet egard toutes instructions utiles à ses ingénieurs, ainsi qu'aux chefs porions et porions.

Les redoublages

Sur la question des redoublages du samedi soir, les délégués ouvriers demandent que leur liberté soit laissée aux ouvriers, et que les porions ne favorisent, par excès de zèle, ceux qui consentent à les faire, et ne désavantagent ses ceux qui s'y refusent.

La Compagnie déclare qu'elle a toujours laissé et qu'elle entend laisser sur ce point une liberté à ses ouvriers, et qu'elle renouvellera les ordres déjà donnés pour prévenir tout acte de favoritisme, ainsi bien a cet égard qu'à tout autre. Elle estime par contre que les ouvriers voudront également respecter la liberté de ceux de leurs camarades qui désirent travailler.

Et pour ne pas laisser subsister de doute à ce sujet elle déclare que ses ordres en faveur sont donnés sous forme de primes à l'assiduité et aux hauts salaires qu'elles n'influent en rien sur les prix de base. Si certains se voient empêchés par leur assiduité au travail et la continuité de leurs efforts des primes supplémentaires, elle ne saurait leur accorder en compensation du salaire normal à la tâche et la part qui revient à leurs camarades ne se trouve en rien diminuée.

Appréciat on de M. le Préfet

La méditulgiqueur de la Compagnie et les ouvriers en grève paraît tenir en grande partie à ce que la Cie considère plutôt le salaire annuel et l'ouvrier le salaire journalier. La Cie fait, par ses livres, la preuve que la moyenne des salaires qu'elle a payés est supérieure au taux que lui imposent les conventions d'Arras.

Elle a donc fait ses travail la part qu'elle s'est engagée à faire.

Il résulte d'autre part de l'état nominatif des salaires annuels qu'elle a dressé, et dont chaque ouvrier peut connaître sa situation en ce qui concerne, que ces salaires annuels sont en grande majorité groupés autour de la moyenne et que les différences qui en résultent ne sont pas très loin de cette moyenne, ni nombreuses.

Mais les ouvriers alléguent qu'à égalité présumée de force et d'assiduité au travail et, par exemple, pour une même brigade des variations importantes de salaires se produisent de quinzaine en quinzaine. Ils en concluent qu'ils n'obtiennent pas toujours du poion l'établissement d'un prix de tâche rémunérateur, ou la suppression d'un prix de tâche insuffisant quand ils ne se recommandent pas à un bienveillans par un travail supplémentaire redoublage du samedi.

Le sousigné estime que les heures supplémentaires et le redoublage du samedi sont une ressource exceptionnelle dont il importe de ne pas abuser afin de ménager les forces et la santé de l'ouvrier. La Compagnie allègue que dans la mission presente avec ce qu'on appelle la *crise du charbon* il est de l'intérêt national que l'exploitation ne se ralentisse pas, et qu'ainsi les abattages volontaires et notamment celles du lundi devraient plus fréquemment avoir lieu pendant les saisons, il a plus nécessaire de faire appel aux ouvriers de bonne volonté pour soutenir la production de la mine par un surcroît de travail équivalent à ce dehors. Si la Compagnie veut encourager l'assiduité et même les *heures supplémentaires par une prime, cette prime* doit être fixée par la convention et non par le porion lui-même et non résulter d'avantages indirects à la diminution des porions dans l'enlèvement des tâches. Chaque tâche doit être donnée pour ce qu'elle vaut.

Le sousigné est sans compétence pour vérifier les causes auxquelles peuvent être attribuées dans le passé les variations de salaires que les ouvriers trouvent excessives, et qui peuvent résulter, en d'une assiduité plus ou moins du travail, ou de difficultés imprevues dans la resistance des veines, ou d'appréciations inégales des prix de tâche à donner par les porions. Après avoir entendu les deux parties, il ne voit pas de raison de ne pas présumer leur bonne foi. Les réclamations ouvrières alléguées, comme l'ont fait les délégués des Compagnies au 1891, qu'il est de la dignité et de l'indépendance de l'ouvrier que le prix de tâche ait une certaine fixité, et ne puisse être révisé, à tout instant, au gré des porions, qu'il n'y a lieu à révision que lorsque les difficultés rencontrées dans l'exécution du travail ont été assez pour que la salaire annuel soit compromis.

Le sousigné pense que toutes les fois que le salaire d'une quinzaine s'écartait assez de la moyenne habituelle à la brigade pour qu'il en pût résulter un plus dans le redoublage, la revision du prix de tâche devrait être faite d'urgence, si la diminution de production n'est pas imputable à l'ouvrier. La solidarité du différent est trouvée dans la convention d'Arras de 1891, où il est dit ceci :

« Les délégués des Compagnies ont promis que les Compagnies, veilleraient à ce que les variations de salaires dépendant du hasard des veines et de leur nature soient aussi peu prolongées que possible. Et ils ont promis de ne pas abuser du redoublage du Samedi au Dimanche. Si plus changer de tirer travail et manœuvre ouvriers qui se refusaient à un surcroît de travail.

4° Examiner à nouveau les amendes pour berlines non pleines, charbon sale, et absence au travail.

5° Examiner à nouveau la question ayant trait au charbon gras pour les ouvriers et celle qui se rattache à la répartition de la prime pour le personnel du jour attaché à l'entretien. Voir également pour l'établissement d'une fiche mentionnant le tonnage pour ceux.

6° Liberté pleine et entière pour les questions d'ordre politique et syndical.

La résolution des ouvriers a été portée à la connaissance de M. le Directeur de la Compagnie de Meurchin par M. Lamentin, délégué, qui le priait bien gracieusement de transmettre à M. le Préfet.

Le 17 Juin, M. le Directeur a écrit à M. le Préfet qu'il avait entretenu le Conseil d'Administration et lui donnait les renseignements qui pourraient lui permettre d'apprécier la situation, que la Compagnie avait fondé des chiffres différents qu'elle n'était jamais descendue au minimum résultant de la Convention d'Arras, que la Compagnie se réunirait dans le délai simple fixé par le Préfet et qu'elle le priait, à donner au Préfet tous les moyens de la faire.

Cependant au dernier moment, M. le Préfet a reçu de nouvel ordre de son autorité, qui en département qui représentaient des parties en litige, toutes les mêmes conditions que celles de la convention d'Arras et les fonds de profiter de l'occasion qui lui était offerte de mettre un définitivement de litige et un terme à la grève des mineurs.

Ch. Alapetite.

LE SPORT

Piste du Breucq. — Fête hippique.

Le temps incertain d'hier avait malheureusement empêché beaucoup de nos concitoyens de se rendre à l'admirable piste du Breucq, où le Club hippique de Roubaix donnait un grande fête hippique.

Ce fut pourtant une réunion selon qui celle d'hier, *où dominait l'élément militaire*.

Le jury, présidé par M. le colonel Ferrel, était composé de MM. Ed. Tennynck; Ed. Ribaucourt; Aug. Cavrois; Cesar Gaydet; Georges Wibaert.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : M. le lieutenant-colonel Bizart, du 43e ; MM. les commandants : Escudier, du 43e ; Lemer, du 7e Lanciers, lieutenant-colonel du 6e chasseurs ; le capitaine d'Assigny, officier d'ordonnance de M. le général Jeannerod; M. le colonel Allaire; M. Burgard, lieutenantde gendarmerie, M. Lecomte, commissaire de police.

Voici les résultats de la journée qui, commencée à 2 heures et demie, s'est terminée à 5 heures et demie.

1re course, sauts d'obstacles ; prix du Breucq. — 1er, Digitale, montée par M. Robitaille, lieutenant du 19e chasseurs ; 2e, Ecouen, monté par M. d'Aoust de Lamartine, lieutenant du 6e chasseurs ; Roses ; 3e Dalza, montée par M. de Lamartine — 4e Navarette, monté par M. de Lamartine — 5e Pelmine, monte par M. Jouon, lieutenant au 19e chasseurs, Lille — 6e Praline, montée par M. Lainé, lieutenant au 21e dragons, Lille — 7e Bulle, montée par M. Hosse, capitaine instructeur au 26 d'artillerie, à Douai.

2e Course — Courses de têtes ; 6 têtes à pointer un au seul tour de piste, au galop soutenu : 1er B. Bouquet, tout seul ; 2e Sous B. Jean de la Brière, sous-lieutenant au 21e dragons à Aire, monsieur Diamètre — 3me M. Jean de la Brière, monsieur Fortuna — 4me M. de Lastayrie de Saillant lieutenant au 19e chasseurs, à Lille, montant Nubien — 5me M. Rousel, lieutenant 22e dragons, à Reims, montant Gourdin.

3e course, — Sauts par quatre. Grand prix de Roubaix pour les officiers en uniforme montant des chevaux inscrits sur les contrôles des régiments.

1er prix. — Peloton forme par : Ecouen, montée par M. de Lamartine — Digitale, montée par M. Robitaille — Dalle, montée par M. de Lastayrie — Fanaine, montée par M. Jouon.

2e prix. — Peloton formé par : Cuban, monté par M. de Pouhenneyes de Karoneyeau, lieutenant au 6e chasseurs, à Rouen — Favorette, montée par M. de Lamartine — Dozza, Fortune, montée par M. Jean de la Brière, sous-lieutenant au 21e dragons à Aire.

3e prix, peloton formé par Diamètre, monté par M. de la Brière ; Fralinos, montée par M. Laine, lieutenant au 21e dragons, à Bé-Omer ; Bellerom, monté par M. Coquard, sous-lieutenant au 1er escadron du train, à Lille ; Ballas, montée par M. Hosse, capitaine instructeur au 27e d'artillerie, à Douai.

La musique municipale de Croix prêtait son concours à cette fête qui aurait dû attirer beaucoup de monde, tant elle était bien organisée et tout elle a été goûtée par tous ceux qui y ont assisté aux nombreux villégiatures.

Marius VÉRAN.

VÉLOCIPÉDIE

VÉLODROME LILLOIS

Jacquelin Grand-Prix de Paris à Lille

Jacquelin, le champion français engagé pour courir aujourd'hui sous un match au Vélodrome lillois vient de remporter à Paris, en entrant dans le stade splendide la finale du Grand-Prix de Paris, devant 40 mille spectateurs, sur le vainqueur à la réunion de cet après-midi. C'est donc a une seconde finale du Grand-Prix de Paris que nous convie la direction du Vélodrome lillois et il est évident que le soleil voudra bien se mettre de la fête, qui attirera autour de la piste de Lambersart la foule des grands jours.

Le prix des places est fixé comme suit : Pliées réservées, 3 fr. Tribunes, 3 fr. 50 — Premières, 2 fr. 50 — Secondes, 1 fr. 50 — Troisièmes, 0 fr. 75.

Le Grand Prix Cycliste

Victoire de Jacquelin

Le temps incertain d'hier avait malheureusement empêché beaucoup de nos concitoyens de se rendre à l'admirable piste du Breucq, où le Club hippique de Roubaix donnait un grande fête hippique.

Ce fut pourtant une réunion selon qui celle d'hier, *où dominait l'élément militaire*.

Le jury, présidé par M. le colonel Ferrel, était composé de MM. Ed. Tennynck; Ed. Ribaucourt; Aug. Cavrois; Cesar Gaydet; Georges Wibaert.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : M. le lieutenant-colonel Bizart, du 43e ; MM. les commandants : Escudier, du 43e ; Lemer, du 7e Lanciers, lieutenant-colonel du 6e chasseurs ; le capitaine d'Assigny, officier d'ordonnance de M. le général Jeannerod; M. le colonel Allaire; M. Burgard, lieutenantde gendarmerie, M. Lecomte, commissaire de police.

Voici les résultats de la journée qui, commencée à 2 heures et demie, s'est terminée à 5 heures et demie.

1re course, sauts d'obstacles ; prix du Breucq. — 1er, Digitale, montée par M. Robitaille, lieutenant du 19e chasseurs — 2e, Ecouen, monté par M. d'Aoust de Lamartine, lieutenant au 6e chasseurs ; Roses ; — 3e Dalza, montée par M. de Lamartine — 4e Navarette, monté par M. de Lamartine — 5e Pelmine, monte par M. Jouon, lieutenant au 19e chasseurs, Lille — 6e Praline, montée par M. Lainé, lieutenant au 21e dragons, Lille — 7e Bulle, montée par M. Hosse, capitaine instructeur au 26 d'artillerie, à Douai.

2e Course — Courses de têtes ; 6 têtes à pointer un au seul tour de piste, au galop soutenu : 1er B. Bouquet, tout seul ; 2e Sous B. Jean de la Brière, sous-lieutenant au 21e dragons à Aire, monsieur Diamètre — 3me M. Jean de la Brière, monsieur Fortuna — 4me M. de Lastayrie de Saillant lieutenant au 19e chasseurs, à Lille, montant Nubien — 5me M. Rousel, lieutenant 22e dragons, à Reims, montant Gourdin.

3e course, — Sauts par quatre. Grand prix de Roubaix pour les officiers en uniforme montant des chevaux inscrits sur les contrôles des régiments.

1er prix. — Peloton forme par : Ecouen, montée par M. de Lamartine — Digitale, montée par M. Robitaille — Dalle, montée par M. de Lastayrie — Fanaine, montée par M. Jouon.

2e prix. — Peloton formé par : Cuban, monté par M. de Pouhenneyes de Karoneyeau, lieutenant au 6e chasseurs, à Rouen — Favorette, montée par M. de Lamartine — Dozza, Fortune, montée par M. Jean de la Brière, sous-lieutenant au 21e dragons à Aire.

3e prix, peloton formé par Diamètre, monté par M. de la Brière ; Fralinos, montée par M. Laine, lieutenant au 21e dragons, à Bé-Omer ; Bellerom, monté par M. Coquard, sous-lieutenant au 1er escadron du train, à Lille ; Ballas, montée par M. Hosse, capitaine instructeur au 27e d'artillerie, à Douai.

La musique municipale de Croix prêtait son concours à cette fête qui aurait dû attirer beaucoup de monde, tant elle était bien organisée et tout elle a été goûtée par tous ceux qui y ont assisté aux nombreux villégiatures.

Marius VÉRAN.

VÉLODROME LILLOIS

Jacquelin Grand-Prix de Paris à Lille

Jacquelin, le champion français engagé pour courir aujourd'hui sous un match au Vélodrome lillois vient de remporter à Paris, en entrant dans le stade splendide la finale du Grand-Prix de Paris, devant 40 mille spectateurs, sur le vainqueur à la réunion de cet après-midi. C'est donc a une seconde finale du Grand-Prix de Paris que nous convie la direction du Vélodrome lillois et il est évident que le soleil voudra bien se mettre de la fête, qui attirera autour de la piste de Lambersart la foule des grands jours.

Le prix des places est fixé comme suit : Pliées réservées, 3 fr. Tribunes, 3 fr. 50 — Premières, 2 fr. 50 — Secondes, 1 fr. 50 — Troisièmes, 0 fr. 75.

Dernière Heure

ÉLECTION LÉGISLATIVE

à Louviers (Eure)

Inscrits : 16,658

M. Picard, républicain 4413 voix
M. de Bourry, nationaliste 10409 » élu

Il s'agissait de remplacer M. Riberprey.

Chronique Locale

ROUBAIX

Manifestation socialiste

Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est hier qu'a eu lieu la fête organisée par le parti ouvrier pour célébrer sa victoire électorale. Cette fête comprenait deux parties : conférences des conférenciers à la gare ; conférence au théâtre *Couvreur* ; punch à la Paix.

Réception des conférenciers

A onze heures et demie un cortège quitte la « Paix » pour se rendre à la gare, où il arrive à midi moins. Il est ainsi composé : Les Sociétés de « La Paix ; la fanfare « La Paix » ; la Solidarité ouvrière ; *la Libre-Pensée ; les membres du Conseil municipal ; les représentants ouvriers ; les membres de la Société de secours mutuels.*

Le tout forme un cortège de plus de deux mille personnes, qu'une foule nombreuse refoule passer, et qui vient se masser devant la gare.

MM. Van Waerebeke, adjoint, Denève, Morel, conseillers municipaux ; Quesnoy, Segard, Lepers, Bée, Beaudon, Renard et les délégués du comité exécutif pénètrent sur le quai.

A midi 20 le train de Lille entre en gare et du premier compartiment du wagon de troisième 3757, descendent les conférenciers, MM. G. Deury, maire de Lille ; Emile Morean, ancien député ; Bouvier, maire d'Ivry-sur-Seine ; Millet, maire de Romilly ; Roland, ancien conseiller municipal, lesquels étaient allés chercher les conférenciers à Lille.

Sur le quai même de la gare, les délégués sont bientôt bienvenus aux arrivants, puis dans le même ordre qu'à l'arrivée le cortège se met en marche vers la mairie.

Un incident

Par le même train que les conférenciers de Paris ouvrier est, également arrivé M. Eugène Motte, député de Roubaix, qui, reconnu à la sortie de la gare est huée, conspué, sifflé par l'énorme foule attroupée qui attendait les députés.

M. Motte a beaucoup de peine à gagner sa voiture qui, a son tour, sort de la foule toutefois toujours huant, avec difficulté.

Chez la mairie

C'est sans autre incident notable que le cortège arrive à 1 heure moins 10 devant la mairie.

MM. Carrette, maire, Milhès, Ponthieu, Baillenel et Vanwaerbeke, *attendent sur le perron* et assistent au défilé.

A diverses reprises, ils sont acclamés par la foule.

Après avoir serré la main aux conférenciers, ceux-ci sont reçues à la Mairie ou des vies d'honneur leur sont offertes.

C'est M. Moreau qui présente ses amis à la municipalité en lui disant que ce sont les ouvriers convaincus de l'idée socialiste.

M. Carrette, maire, exprime sa satisfaction de pouvoir recevoir a la Mairie de Roubaix des élus socialistes. En leur souhaitant la bienvenue, il leur dit que, dans la ici cette ville, M. Carette boit à la solution de la question sociale.

M. Delory, Maire de Lille, se déclare très touché de la manière fraternelle qui les est faite, ainsi qu'à ses amis. Restant les luttes politiques passées, il dit que Lillois et Roubaisiens ont tellement toujours marché la main dans la main qu'il lorsqu'il est a Roubaix il se croit à Lille.

Rappelant le passé politique des son ami Carrette, il salue en lui le lutteur énergique.

M. Rolland, membre du Conseil national, remercie les militants du parti roubaisien de leur solidarité.

M. Roussel, maire d'Ivry, dit qu'il est bon que les vieux lutteurs comme Carrette, Delory et autres restent encore pour guider les jeunes. Ses quelques paroles fort applaudies, il montre la nécessité qu'il y a pour les miséreux que les socialistes s'emparent des municipalités.

M. Millet remercie Roubaix socialiste de la réception qui lui est faite et constate que c'est Roubaix qui a donné à la France, l'élan socialiste.

M. Carrette, pour clore la série des discours, remercie tous les orateurs de leurs excellentes paroles, de leurs encouragements et termine en levant un verre à l'avenir socialiste.

La réception est terminée. Le cortège va se disloquer rue de la Paix. Le tout se passe sans incident.

La police. — Sages mesures d'ordre

Hier, M. Marion, le nouveau commissaire central a inaugurée un service d'ordre qui, dès le premier jour a porté ses fruits : tout s'est bien passé, il n'y a eu aucune altercation entre la noblesse bien faite et les manifestants.

Pour parer à toute éventualité et mettre sa responsabilité à couvert, M. Marion avait massé en divers endroits ses forces de police, mais il l'avait eu la sagesse de les dissimuler aux yeux du public.

Il y en avait dans la gare, au poste central. De nombreux agents étaient en planton dans la rue de la Gare.

Tout était prêts à rétablir l'ordre s'il avait été troublé, mais tout était prêt d'une façon discrète et non provocatrice. Bravo M. Marion !

Quelques rares agents qui n'ont dû intervenir en aucune façon suivaient le cortège et tout s'est passé sans le plus petit incident.

Pour la première fois depuis longtemps, le rôle de la police a bien été compris hier.

La conférence au théâtre Couvreur

Annoncée pour quatre heures, la conférence n'a commencé qu'à quatres heures trois quarts. La salle était pleine, bondée.

M. Delory, maire de Lille, a été *nommé président*, ayant comme assesseurs MM. Carrette, maire de Roubaix, et A. Lepers, adjoint.

M. Delory ouvre la réunion en remerciant les assistants de l'honneur qu'ils lui ont fait en le choisissant comme président, puis, en termes chaleureux, présente les orateurs.

M. Moreau, qui lui succède, dit que les socialistes ne doivent pas s'endormir sur les lauriers des victoires remportées.

Passant à la politique locale, l'orateur montre que la scalistes est toujours l'ennemi. Il fait le procès de l'U. S. et P., et termine en déclarant qu'il espère que les socialistes étendront leur champ d'action.

M. Millet apporte à la tribune le salut fraternel des socialistes de l'Est. Il fait l'éloge du Parti ouvrier, et comme M. Moreau, dit qu'il ne faut pas s'endormir.

M. Roussel salue les socialistes roubaisiens au nom des populations Ivriennes. Il remercie l'assemblée, au nom de Jules Guesde, de l'avoir élu président d'honneur. Il fait ensuite l'éloge de son ami Guesde et termine en disant qu'il faut préparer l'avènement du Parti ouvrier, car le meilleur socialiste peut devenir un assassin dans les mains des bourgeois.

M. Rolland salue Roubaix au nom du Conseil National. Il fait l'éloge du parti ouvrier et dit : « La République que nous défendons n'est pas la République bourgeoise, c'est la République socialiste, c'est la nôtre. »

M. Carrette, maire, remercie les assistants d'être venus si nombreux à la réunion, puis la séance est levée après un appel d'un ordre du jour dans lequel le parti ouvrier s'engage à poursuivre la lutte. Il est 6 h. 1/2.

Détails rétrospectifs

Lors de l'incident du matin, au moment où M. E. Motte, sortant de la gare, était hué par la foule, c'est M. Squiède, commissaire de police et deux agents qui, protégeant le député de Roubaix, lui ont facilité l'accès de sa voiture.

Le Punch

Le soir, à neuf heures, tous les membres du parti ouvrier se sont rendus à la Paix, pour terminer la journée par un punch.

Marius VÉRAN.

Une mort subite

La fête intime donnée samedi soir par la « Choral Nadand », a été troublée par un tragique événement.

Vers deux heures du matin, M. L. Haquette, fabricant de tapis, rue Archimède, s'était mis à danser. Tout-à-coup, il tomba sur le sol, terrassé par une attaque d'apoplexie foudroyante.

On se rendit compte que tous les soins empoyés pour lui faire reprendre connaissance demeurèrent sans résultat. La mort avait fait son œuvre. M. le docteur Lepoutre, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès.

On juge de la douleur de Mme Haquette, qui était heureuse avec son mari au bal.

Le corps a été laissé au local jusqu'à dimanche matin, à 5 heures. Il a ensuite été transporté rue Archimède. M. Haquette quelques jours avant, avait le cœur. Il laisse une femme et un enfant infirme.

Précoces voleurs

Deux Jeunes Roubaisiens, Dovette Albert, âgé de 12 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Fraxee et Maes Henri, âgé de 13 ans, demeurant rue de Tourcoing, profitant de l'absence de M. Cleisse, propriétaire du Bouchon de pain, voitures de crème vait rue Durbo, lui ont enlevé 30 kilogs de charbon qu'ils ont revendus à un marchand de la rue Cadeau. Un procès-verbal a été rédigé à la charge de ces deux jeunes voleurs.

Bouchée de pain

Hier matin, le comité de la Bouchée de pain, a tenu une réunion dans laquelle il a décidé que le timge des primes aurait lieu le 6 juillet, à 1 heures du soir, à l'Hippodrome-Théâtre, boulevard de Paris. Une petite fête de famille précédera la loterie.

Arrestations

Hier matin la police a arrêté, rue du Chemin de fer, 32, Vandenbroucke Jean, journalier, né en 1877, demeurant à Lys-les-Lannoy, inculpé de vol d'une bicyclette au préjudice de M. Delcval. Vandenbroucke a été écroué au poste du 2e arrondissement.

Dimanche matin, vers 4 heures, Vandegrache Jules, né à Roubaix en 1880, demeurant rue Archimède, 140 a *été arrêté sous l'inculpation de vol.* Il est possible que cette arrestation ne soit pas maintenue.

Appel d'un ami de la Mutualité aux ouvriers, ouvrières et petits employés de Roubaix.

On nous communique l'appel suivant :

A vous qui songez à l'avenir de votre famille, à vous qui vous vous révoltez à la pensée que vos enfants pourraient être contraints de recourir à la charité publique, à vous qui voudriez pouvoir comme le riche, ou tout au moins, le bourgeois aisé, contracter une assurance sur la vie et laisser un petit héritage à ceux qui vous survivront, nous proposons de vous aider à former, en y adhérant, une société d'assurance mutuelle.

Il suffirait, pour que la famille d'un sociétaire touchât immédiatement 1.000 francs, que 1.000 hommes se remissent et consentissent à verser 1 franc au décès d'un camarade.

Les adhésions provisoires sont reçues chez MM. Ouvry, 45, rue du Chemin de Fer, et Smesster, 9, rue de Bavai, où vous pourrez prendre connaissance des statuts de la société, que l'on demandera : *La Fraternelle roubaisienne.*

Le 1er du mois prochain, le nombre des adhérents sera suffisamment élevé, il sera fait une assemblée générale où vous choisirez, parmi les vôtres, ceux que vous jugerez les plus aptes à remplir les secrétaires et trésoriers.

Nous nous prions de remarquer qu'il ne s'agit point de créer une Société d'agiotage.

Ducasse du Jean Ghislain

C'était hier l'ouverture de la ducasse Jean Ghislain. Quelques baraques avaient pris place le long de raines étables dans les rues de l'Ommelet et de Villars. La recette a été bonne pour les forains.

Aujourd'hui, lundi, deuxième et dernier jour de la ducasse.

Au parc de Barbieux

Hier après-midi, notre excellente musique la Grande Harmonie a cet fait entendre sur le kiosque du parc de Barbieux.

La foule était accourue nombreuse malgré le temps incertain. Comme toujours, les morceaux ont été exécutés d'une façon remarquable au milieu du plus grand calme.

Chronique colombophile

Voici les résultats du concours de pigeons sur Tours, organisé le 24 juin, par l'Union fédérale et la fédération roubaisienne, chez M. Jassarand, rue du Pont.

Les 382 pigeons ont été lâchés à cinq heures du matin par M. J. Dedoncker, convoyeur.

1 Willem 4 p. — 2 Lacaf 4 p. — 3 Maquet 1 p. — 4 Gaiset 6 p. — 5 Loth 3 p. — 6 Legrand 1 p. — 7 Nuite 4 p. — 8 Dujardin 1 p. — 9 Dolphem 5 p. — 10 Lefra 2 p. — 11 Debreyne 3 p. — 12 Legrand 1 p. — 13 Duhimel 1 p. — 14 Himpa 3 p. — 15 Lalaonne 2 p. — 16 Vgrstaeze 2 p. — 17 Six Bossut 1 p. — 18 Legrand 1 p. — 19 Dusine 2 p. — 20 Dépoutigniez 1 p. — 21 Prouvost 4 p. — 22 Milletmonsigo — 23 Dépoutigniez 2 p. — 24 Legrand 1 p. — 25 Debruyne 4 p. — 26 Lenfeld 3 p. — 27 Cattaux — 28 Marchecq 1 p. — 29 Sinclair — 30 Six Bossut 30 Rimbl. 32 — Vanackere — 33 Corrain — 34 Debreyne.

Le 8e pigeon a été constaté à 10 h. 47.04 avec une vitesse de 1.172,95 et le dernier à 10 h. 53.14 avec une vitesse de 1.108,38.

Distribution des prix : Jeudi à 8 h. du soir.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 18 au 23 juin 1900

	Nombre de balles	Kilogs
Soies	7	735
Laines peignées	2.790	339 792
Laines filées	1.000	114.400
Laines diverses et blousses	118	15.188
Cotons	386	41.652
Totaux .	4.292	511.841

Marché à terme : Neant.

Decrassage, 1.000 kilogs. — Néant.

Tirage, 635.400 operations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

COFFRES-FORTS GRUSON
INCOMBUSTIBLES & BLINDÉS
LILLE, 21, RUE ROYALE, 21, LILLE
*Envoi du Tarif sur demande